

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. QUSSAÏ SAMAK, président
M. JEAN PARÉ, commissaire
M. JEAN-PHILIPPE WAAUB, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION
DU TERMINAL MÉTHANIER RABASKA ET DES INFRASTRUCTURES CONNEXES
PAR LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 18

Séance tenue le 9 février 2007 à 13 h 30
Club social des employés de Stadacona
1807, chemin Royal
Saint-Pierre, Île-d'Orléans

1880

Monsieur le Président, messieurs les Commissaires, si le projet était autorisé assorti de l'ensemble des conditions faisant l'objet de nos recommandations, nous pourrions vivre avec ce projet.

Je vous remercie.

1885

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci à vous, monsieur Stainier, madame Savard, très aimable à vous de partager ça avec nous et très utile aussi.

1890

Monsieur Paré.

PAR LE COMMISSAIRE PARÉ :

Je trouve intéressant qu'en dépit ou avec une argumentation qui vous conduit à une préférence pour la non-acceptation du projet, vous considérez d'une façon que je qualifierais d'assez rigoureuse, un ensemble, une alternative en posant des conditions qui sont assez exigeantes.

1900

Je voulais quand même vérifier avec vous, monsieur Stainier, si dans votre processus, parce qu'on cherche quand même la cohérence, si le projet devait être accepté, il faudrait qu'il le soit avec l'ensemble des éléments indispensables à son fonctionnement. On pourrait pas imaginer par exemple installer des réservoirs de GNL ou une installation de gazéification à l'endroit prévu au sommet de la falaise, sans évidemment que ce soit relié à une jetée, et la jetée serait inutile si ça conduisait pas quelque part à des réservoirs.

1905

Donc à la base, si l'hypothèse alternative donc au rejet du projet qui comprendrait la réalisation de l'ensemble du projet et c'est à ce moment-là, l'ensemble des composantes qui devraient satisfaire aux conditions d'implantation.

1910

Je vous décode bien là-dessus?

PAR M. ANDRÉ STAINIER :

1915

Oui. Nous nous préoccupons principalement des intérêts du fleuve Saint-Laurent. Le projet a besoin de structures d'accostage, d'amarrage, c'est bien évident.

1920

Ce que nous disons, si le projet est autorisé, il sera autorisé avec des structures d'accostage, mais deux (2) questions! Ces structures d'accostage pourraient peut-être être ailleurs que là. C'est pas à nous à chercher, ce n'est pas à nous à leur trouver une place, mais la place choisie, c'est une mauvaise place.

Sauf que s'il y en a pas d'autres, deuxième hypothèse, si elle ne peut pas être déplacée et qu'elle soit réalisée là, que ce soit avec une amélioration considérable du projet tel que présenté, une atténuation substantielle de l'impact que cela a sur le milieu naturel et sur le paysage.

1925

Je pense à une chose, la plate-forme. Cent mètres (100 m) de large, quatre-vingts mètres (80 m) de profond, quinze mètres (15 m) de haut, de l'enrochement, est-ce qu'on a besoin d'une structure aussi artificialisante et aussi "punchant" dans le paysage? Il y a certainement moyen de travailler.

1930

Et on le fera si on prend une philosophie d'ouvrage d'art, si on laisse pas les seuls ingénieurs s'occuper de ça. Pour des ingénieurs, de l'enrochement, c'est de l'enrochement, il n'y a que cette forme-là.

1935

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous n'êtes pas très tendre avec les ingénieurs, monsieur Stainier, à ce que je vois.

1940

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

Non, non...

1945

PAR Mme AGATHE SAVARD:

Ils ont des limites dans leur travail comme tout le monde.

PAR LE PRÉSIDENT:

1950

Toute profession.

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

C'est ça. Et comme tout le monde, on les invite au XXI^e siècle à travailler en concertation, comme les navigateurs le font et que j'ai eu le plaisir d'ailleurs de souligner combien on est maintenant en concertation dans l'organisation de la navigation, d'où l'aspect très positif des aspects maritimes de ce projet.

1955

PAR LE PRÉSIDENT:

1960

Oui. Monsieur Waaub.

1965

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Vous avez abordé les zones riveraines, les riverains en fait du projet! Est-ce que vous suggérez une zone tampon, comment vous gérez l'interface avec le projet?

1970

Parce qu'en même temps, dans ce qu'on comprend de vos recommandations, puisque c'est plutôt la promotion de l'accès public, etc.?

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

C'est ça.

1975

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Le côté sécuritaire a l'air d'être suffisamment bien géré à votre avis, donc il serait différemment perçu – est-ce qu'il serait différemment perçu pour les gens qui auraient un accès public et pour les riverains?

1980

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

Je ne comprends pas la différence. Sur la sécurité, nous l'avons dit, le débat est tellement vaste et avec des positions tellement complexes et tranchées que nous n'avons ni les compétences, ni les ressources, mais nous savons et nous redisons que c'est un de vos mandats, votre mandat principal, comme celui des ministères, la sécurité.

1985

Il est évident que tout ce que nous disons ici, c'est: étant acquis que le projet est sécuritaire.

1990

Deuxièmement, zone tampon, ça n'existe pas, une zone tampon, quand on plante des ouvrages dans le fleuve. Et donc nous remplaçons la logique de la zone tampon par une logique d'utilisation multifonctionnelle de ces structures avec aussi un aménagement de type esthétique principalement et aussi écologiquement valable de ces structures.

1995

Je crois une imbrication...

2000

PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:

Merci, c'est très clair.

PAR LE PRÉSIDENT:

J'ai une question et un petit commentaire. Évidemment, on n'a jamais assez, on pratique pas suffisamment, vous avez raison, le travail de collaboration transdisciplinaire et

2005

interdisciplinaire. Et ce que vous appelez ouvrage d'art, polyvalence d'usages et utilités multiples conservées, c'est certainement des consignes qui sont très bien reçues en soi.

2010 J'aimerais revenir à votre recommandation 1.1, parce qu'en l'occurrence, c'est la recommandation qui s'éloigne le plus du reste de vos propositions, parce qu'elle touche au principe de l'utilisation de l'énergie qui est une question importante.

2015 Alors juste pour m'assurer d'avoir bien compris! Vous dites que l'acceptation du projet devrait être assortie d'une condition que le gaz naturel ne soit pas utilisé pour remplacer autres formes d'énergie actuellement en usage, qui soient moins polluantes.

2020 Alors juste pour tester ensemble la portée de cette recommandation! Il y a une entreprise quelque part entre Québec et Montréal, industrielle où ils ont des installations industrielles, mais ils ont aussi du bâtiment de bureau, etc. Actuellement, ils utilisent le chauffage électrique pour leur bâtiment de bureau.

2025 Alors votre recommandation 1.1 interdirait, désignerait au gouvernement le devoir d'interdire à l'opérateur de cette usine de remplacer son chauffage électrique par chauffage au gaz naturel, étant donné que le projet peut-être va améliorer l'approvisionnement. C'est ça qu'on doit comprendre?

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

2030 Ça devrait aboutir à cela.

PAR LE PRÉSIDENT:

2035 Et même si la libération de la part de l'énergie électrique à partir d'un usager comme ça, et d'autres peut-être usagers industriels, pourrait libérer plus d'énergie électrique qui serait disponible à Hydro-Québec pour exporter aux États-Unis, qui remplacerait des sources plus polluantes?

Vous tenez toujours, votre recommandation s'appliquerait toujours?

2040

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

Absolument. Ça, ça fait partie même de notre vocation de toujours. L'hydroélectricité doit être, doit avoir la priorité...

2045

PAR LE PRÉSIDENT:

Doit primer toute autre forme d'énergie?

2050

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

Doit avoir la priorité sur en tout cas les énergies plus polluantes qu'elle.

2055

PAR LE PRÉSIDENT:

Dans tous les usages possibles?

2060

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

Oui, au sens où notre recommandation évidemment est une recommandation de type global, de principe.

2065

C'est pour ça que nous avons employé le mot disposition, ça peut être de la réglementation, ça peut être une source d'autre forme d'intervention mais qui doit aboutir à décourager l'augmentation de l'utilisation du gaz naturel au Québec. Que le gaz naturel au Québec ne soit pas plus utilisé qu'il ne l'est actuellement dans les usages où il est puis qu'il ne soit utilisé dans des nouveaux usages que là où il prend la place d'usages plus polluants et où des énergies moins polluantes ne sont pas disponibles.

2070

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc c'est vraiment strictement ça. Si cette condition n'est pas assurée, le projet n'aurait pas de raison d'être pour vous?

2075

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

Non, le projet n'aura pas de raison d'être, parce que malheureusement, notre première recommandation de ce soir, le gouvernement n'a pas encore...

2080

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça, on a compris ça.

2085

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

... légiféré sur le gaz naturel, alors puisque c'est un projet précis, pour ce projet précis là, qu'au moins là, on commence à mettre en application une philosophie de l'énergie ou une stratégie de l'énergie qui soit strictement basée sur l'énergie la moins polluante partout où c'est possible.

2090

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est très clair. Merci beaucoup monsieur Stainier, madame Savard encore, très intéressant et très utile, votre contribution.

2095

JEAN-CHRISTIAN ROY

2100

PAR LE PRÉSIDENT:

J'invite monsieur Jean-Christian Roy.

Alors monsieur Roy, on vous écoute, allez-y.

2105

PAR M. JEAN-CHRISTIAN ROY:

Bonjour messieurs les Commissaires. En fait, je remercie la Commission, les gens qui sont ici dans la salle, pour pouvoir écouter ce que j'ai à dire.

2110

En fait c'est une opinion, c'est tout simple, c'est un grain de sel. Beaucoup a été dit, mais bon, je cherchais à vous dire un peu mon opinion et l'opinion de ma copine. Nous sommes deux (2) étudiants de l'Université Laval.

2115

J'ai au préalable, comme on disait, j'ai un souci, parce que je suis designer industriel et maintenant, j'étudie en droit, alors je vais vous lire mon petit texte! Il est court quand même.

2120

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

2125

PAR M. JEAN-CHRISTIAN ROY:

LECTURE DU MÉMOIRE

2125

FIN DE LA LECTURE

Alors je vous remercie beaucoup.

2130

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Roy et à travers vous, madame Guyaine Piché. C'est très gentil de partager cette opinion avec nous, très utile également.